

NUMÉRO du tarif.	DÉSIGNATION DE LA MARCHANDISE.	UNITÉS de taxation.	DROITS en lei.
ex 635	Armes à feu :		
	b. armes de tir et défensives, telles que carabines, pistolets, revolvers; pièces séparées et accessoires	100 kg.	150
	c. armes de chasse de toute sorte; pièces séparées et accessoires	"	200
735	Moteurs hydrauliques, à vapeur, gaz, pétrole et dérivés, air comprimé ou toute autre force motrice, excepté l'électricité, montés ou démontés, mais dont les organes font partie de la même pièce, pesant :		
	a. 100.000 kg. ou davantage, ainsi que moteurs hydrauliques de tout poids	"	6
	b. au-dessous de 100.000 jusqu'à 10.000 kg. . . .	"	7
	c. au-dessous de 10.000 jusqu'à 2.500 kg. . . .	"	8
	d. au-dessous de 2.500 jusqu'à 500 kg. . . .	"	10
	e. moins de 500 kg. . . .	"	12
736	Machines-outils, telles que : scies mécaniques, tours, rabots mécaniques, alésoirs, machines à mortaiser, à affûter, marteaux-pilons, forges portatives, presses pour façonner les métaux et autres matières, ainsi que toutes autres machines semblables pour ouvrir les métaux, le bois et autres matières, la pièce pesant :		
	a. 10.000 kg. ou davantage	"	6
	b. au-dessous de 10.000 jusqu'à 2.000 kg. . . .	"	8
	c. au-dessous de 2.000 jusqu'à 250 kg. . . .	"	10
	d. moins de 250 kg. . . .	"	12
737	Pompes de toute sorte, pour liquides, air ou gaz, ainsi que ventilateurs	"	8
738	Machines à peigner les textiles, à carder, à filer, à dévider, métiers à tisser, machines à tricoter, à apprêter, à façonner et, en général, toutes machines à travailler les textiles, depuis la matière brute jusqu'à la marchandise façonnée. . .	"	8

NUMÉRO du tarif.	DÉSIGNATION DE LA MARCHANDISE.	UNITÉS de taxation.	DROITS en lei.
739	Machines non dénommées, employées dans la fabrication du papier	100 kg.	8
740	Machines d'imprimerie typographique ou lithographique	"	6
751	Véhicules destinés à rouler sur rails :		
	a. wagons pour marchandises, couverts ou non, et tenders. . . .	"	7
	b. wagons non tapissés, pour voyageurs. . . .	"	9
	c. wagons tapissés, pour voyageurs	"	15
754	Vélocipèdes, bicycles, tricycles, tandems, soit pour hommes, soit pour marchandises, ainsi que leurs parties séparées	"	200
ex 787	Hypochlorite de chaux, chlorure de chaux. . . .	"	0,50
788	Carbonate de sodium cristallisé (soude solide), carbonate de sodium calciné (soude calcinée), phosphate chimique de calcium, sulfure de sodium, borate de sodium (borax)	"	0,50

L'échange des ratifications a eu lieu à Bucarest le 12 janvier 1907.

Certifié par le secrétaire général
du ministère des affaires étrangères,
CHEV. VAN DER ELST.

366. — 24 décembre 1906. — Loi
fixant le contingent de l'armée pour l'année 1907 (1). (Monit. des 24-25 décembre 1906.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté
et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le contingent de l'armée sur

(1) Session de 1906-1907.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi, n° 7. — Rapport. Séance du 30 novembre 1906, n° 18.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 7 décembre 1906, p. 157.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Réunion du 13 décembre 1906, n° 6.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 18 décembre 1906, p. 10 à 18.

pied de paix, pour 1907, est fixé à cent mille (100,000) hommes au maximum.

Art. 2. Le contingent de la levée de milice, pour 1907, est fixé à treize mille trois cents (13,300) hommes.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de la guerre,
M. A. COUSEBANT D'ALKEMADE.)

367. — 24 décembre 1906. — Loi
allouant des crédits provisoires à valoir
sur les budgets pour l'exercice 1907 (1).
(Monit. du 29 décembre 1906.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Des crédits provisoires à valoir sur les budgets des dépenses ordinaires de l'exercice 1907 sont ouverts, savoir :

Au ministère des finances et des travaux publics, pour le service de la dette publique	fr. 70,253,365 »
Au ministère des finances et des travaux publics, pour les dotations.	2,247,325 »
Au ministère de la justice	42,281,205 »
Au ministère des affaires étrangères.	4,623,350 »
Au ministère de l'intérieur et de l'instruction publique	14,498,425 »
Au ministère de l'agriculture.	6,211,350 »
Au ministère de l'industrie et du travail	9,267,420 »
Au ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	84,209,110 »
Au ministère de la guerre	26,692,545 »
Au ministère de la guerre, pour la gendarmerie	3,740,845 »

(1) *Session de 1906-1907.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi, n° 21, p. 94. Séance du 4 décembre 1906. — Rapport, n° 26, p. 95. Séance du 5 décembre 1906.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 7 décembre 1906, p. 158.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport, n° 9. Réunion du 17 décembre 1906.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 21 décembre 1906.

Au ministère des finances et des travaux publics 16,061,480 »

Au ministère des finances et des travaux publics, pour les non-valeurs et remboursements 1,292,080 »

Au ministère des finances et des travaux publics, pour les recettes et les dépenses pour ordre 958,654,505 »

Art. 2. La présente loi sera exécutoire le 1^{er} janvier 1907.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances et des travaux publics, M. le comte P. DE SMET DE NAEYER.)

368. — 24 décembre 1906. — Loi
contenant le budget des dotations pour
l'exercice 1907 (2). (Monit. du 29 décembre 1906.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget des dotations pour l'exercice 1907 est fixé à la somme de cinq millions trois cent nonante-trois mille cinq cent quatre-vingt-deux francs (5,393,582 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances et des travaux publics, M. le comte P. DE SMET DE NAEYER.)

(2) *Session de 1906-1907.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, n° 411, p. 24 et 25. — Rapport, n° 31, p. 97 et 98. Séance du 11 décembre 1906.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 19 décembre 1906, p. 249 à 251.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Texte du projet de loi, n° 13.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 20 décembre 1906, p. 32 et 33.